

PLAN BUDGETAIRE - Complément d'information

Ets BAVAY ET FILS SPRL • Rue du Vent-Val, 26 • 7070 GOTTIGNIES

beObank

Chez nous, nous pensons avant tout au confort de nos clients. C'est pourquoi, à l'heure de remplir sa cuve pour se chauffer tout l'hiver, nous comprenons que la dépense est conséquente pour de nombreux ménages. Voilà pourquoi nous sommes devenus courtiers officiels de crédit. Grâce à notre partenaire beObank, nous vous proposons différentes formules afin d'étaler votre paiement.

Grâce à notre offre, vous pouvez rembourser votre mazout sur un an à un taux de seulement 3,49%(1). Une deuxième possibilité, plus rapide, et à un taux de 0%(2) vous permet d'étaler les versements sur 10 mois. Nous ne vous demandons pas d'acompte et vous commencez le remboursement un mois après la livraison. Intéressé ? Passez-nous un coup de fil pour de plus amples informations.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent



(1) : Par exemple, pour un plein de 1.500 € remboursable en 12 mensualités au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 3,49% (taux débiteur actuariel fixe de 3,49%), soit 12 mois x 127,33 €, c-à-d un montant total à rembourser de 1.527,96 €. Prix au comptant = 1.500 €.

Prêt à tempérament au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 3,49% (taux débiteur

actuariel fixe de 3,49%) pour un montant emprunté de min. 500 € et max. 2.500 € remboursable en 12 mois. Taux valable au 01/10/2013, susceptibles de modifications. Sous réserve d'acceptation du dossier par le prêteur : Beobank NV/SA, Bld Gén. Jacques 263g, 1050 Bruxelles, TVA BE 0401.517.147 RPM Bruxelles, IBAN : BE77 9545 4622 6142, BIC: CTBKBEBX. Proposition réservée aux particuliers.

(2) L'option FIX PAY(2) est liée à la carte de crédit Beobank Partner MasterCard. Ce qui signifie qu'un montant déterminé de la ligne de crédit liée à la Beobank Partner MasterCard peut être réservé au paiement d'un achat dans un magasin participant.

Le remboursement de cet achat s'effectue par mensualités fixes avec un taux débiteur actuariel de 0%.

Exemple : Vous disposez d'une ouverture de crédit de 3.000 E. Chez un commerçant, 680 E seront réservés pour l'achat d'un PC via l'option FIX PAY. Vous remboursez cet achat en 10 mensualités de 68 E. Il reste donc un solde disponible de 2.320 E, lié à la Beobank Partner MasterCard. A utiliser comme vous le désirez.

Le montant minimum à rembourser chaque mois d'élèvera alors à 1/18e du montant utilisé de la ligne (sauf FIX PAY), augmenté de la mensualité FIX PAY. Le montant de votre achat via FIX PAY, la mensualité FIX PAY et le nombre de remboursements seront mentionnés sur le formulaire FIX PAY que vous remettra le commerçant et sur votre relevé de compte de la carte.

Ouverture de crédit à durée indéterminée, sous réserve d'acceptation de votre dossier et d'accord mutuel.

Option FIX PAY au taux débiteur de 0%, dans les magasins participants, pour un montant min. de 200 E et max de 3.000 E.

Pour les autres achats les conditions normales de la carte sont applicables :

Pour une ouverture de crédit de 3.000 E, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 12,49%. Il est calculé sur base des hypothèses suivantes :

- un prélèvement immédiat et entier de ces 3.000 E pour l'achat de biens et de services,

- un remboursement en 12 termes de paiement mensuels égaux, constitués d'amortissements de capital mensuels égaux augmentés des intérêts débiteurs calculés sur le solde restant dû au taux actuariel de 12,13%.

- le premier remboursement débute un mois après le prélèvement de crédit,

- les frais de carte annuels de 5 E sont chargés lors du premier terme de paiement.

Taux débiteur actuariel : 12,13%. Ce taux peut varier pendant la durée du crédit.

Taux en vigueur au 20/01/2014, susceptibles de modifications.

1/18e (si votre ligne de crédit est inférieure ou égale à 5.000 E) ou 1/20e (si votre ligne de crédit est supérieure à 5.000 E) de la réserve financière utilisée (hors cotisation annuelle et mensualité FIX PAY éventuelle) avec un minimum de 25 E (sauf si le montant dû est inférieur à 25 E; dans ce cas, vous payez ce montant), majoré de la cotisation annuelle et de la mensualité FIX PAY éventuelle.